

COOPPÈRE

The CoopFather Network

GUIDE DES NIVEAUX D'ENGAGEMENT

De la salle prêtée au legs de terre — trouver son niveau

À propos de ce document

Ce guide s'adresse à toute personne ou organisation qui possède un espace, un terrain, un bâtiment ou une ressource territoriale et qui souhaite l'ouvrir — partiellement ou totalement — au réseau Coopère CÉR.

Il n'y a pas de bon ou mauvais niveau. Chaque niveau est complet en lui-même. Le chemin vers le niveau suivant ne se fait que si vous le souhaitez, à votre rythme.

Document à adapter selon la juridiction locale — Consultez un professionnel juridique avant signature.

POURQUOI CE GUIDE EXISTE

Dans le réseau Coopère, les territoires sont des ressources vivantes. Une grande salle disponible le weekend, un terrain en friche, une forêt à transmettre, un bâtiment à partager — tout cela peut contribuer à l'écosystème CÉR selon des modalités très différentes.

Ce guide vous aide à comprendre où vous vous situez aujourd'hui et ce que chaque niveau implique — sans pression, sans engagement non consenti, sans retour en arrière forcé.

LES 3 FAMILLES D'ACCORDS

FAMILLE A — Mise à disposition (usage temporaire ou ponctuel)

Vous restez propriétaire de tout. Vous mettez un espace à disposition pour une durée déterminée — une soirée, une saison, ou plusieurs années. Aucun transfert de droits, aucune obligation de régénération. C'est le niveau d'entrée — simple, réversible, sans engagement profond.

Documents : A1 (bail simple), A2 (événement ponctuel), A3 (jardin collectif / usage partagé)

FAMILLE B — Engagement territorial (partenariat actif)

Vous restez propriétaire mais vous entrez dans une relation active avec une ULA. Le territoire est cogéré selon des principes de régénération. Des droits d'usage étendus sont accordés en échange d'engagements précis.

Documents : B1 (bail écosystémique), B2 (accord de cogestion)

FAMILLE C — Transmission et fiducie (legs territorial)

Vous choisissez de transférer tout ou partie de votre propriété vers une structure collective protégée, de façon progressive ou immédiate. C'est un acte de legs — une façon de s'assurer que la terre reste vivante et utile après vous.

Documents : C1 (fiducie foncière progressive), C2 (don / legs au réseau CÉR)

TABLEAU COMPARATIF — LES 7 ACCORDS

Niveau	Accord	Propriété	Durée typique	Engagement	Réversible
A1	Bail simple d'espace	100% propriétaire	6 mois – 5 ans	Minimal	Oui
A2	Accord événement ponctuel	100% propriétaire	1 jour – quelques semaines	Très faible	Oui

A3	Jardin collectif / usage partagé	100% propriétaire	1 – 3 ans renouvelable	Faible	Oui
B1	Bail écosystémique	Propriétaire + droits ULA	3 – 10 ans	Moyen	Partiel
B2	Accord de cogestion	Propriétaire + gouvernance partagée	5 – 15 ans	Élevé	Partiel
C1	Fiducie foncière progressive	Transfert progressif	Indéterminée	Fort	Non
C2	Don / Legs au réseau CÉR	Transfert complet	Permanent	Total	Non

TYPES DE PROPRIÉTÉS — COMPATIBILITÉS

Type de propriété	Niveaux recommandés
Salle / espace intérieur	A1, A2
Terrain vague / friche	A1, A3, B1
Jardin / terrain maraîcher	A3, B1, B2
Forêt / boisé	B1, B2, C1
Bâtiment / habitation	A1, A2, B1, B2
Propriété mixte (maison + terrain)	A1, B1, B2, C1, C2
Bien municipal / institutionnel	A2, A3, B1

QUESTIONS FRÉQUENTES

Est-ce que je peux revenir en arrière ?

Pour les niveaux A et B, oui — avec un préavis défini dans le contrat. Pour les niveaux C, non — le transfert est intentionnellement permanent. C'est pourquoi les niveaux C incluent un processus de réflexion et de consultation avant signature.

Est-ce que je dois passer par tous les niveaux dans l'ordre ?

Non. Vous pouvez commencer directement au niveau qui vous convient. Certains propriétaires commencent par un A2 (une journée d'atelier) et signent un C1 deux ans plus tard. D'autres restent au niveau A1 pour toujours — c'est parfait.

Est-ce que Coopère peut m'aider à choisir ?

Oui. Le Cercle Accueil & Connexion est disponible pour accompagner tout propriétaire qui souhaite explorer les options. Aucune pression, aucune vente. Juste une conversation honnête.

Ces contrats sont-ils valides légalement ?

Ces modèles sont rédigés selon les principes du droit civil québécois et adaptables à toute juridiction. Ils ne remplacent pas un avis juridique professionnel pour les niveaux B et C en particulier. Cooppère recommande une consultation notariale pour les accords de fiducie et de legs.

CONTACT ET ACCOMPAGNEMENT

Pour toute question sur le niveau d'engagement qui vous convient :

- Cercle Accueil & Connexion — votre premier point de contact dans le réseau
- cooppere.com — documentation complète et formulaires en ligne
- Le Gardien Fondateur peut être contacté pour les accords de niveau C uniquement

Sous Rire-serve

La tortue ne se presse pas. Vous non plus. Chaque territoire trouve son niveau quand le temps est juste.